

Colloque le 4 mars 2022
« Le volet répressif de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire »
ss. dir. Yan Carpentier,
Equipe méditerranéenne de recherche juridique (UR 7311)
à l'Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse

Eric Dupond-Moretti en sa qualité de Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a défendu un projet de loi ayant pour objet « la confiance dans l'institution judiciaire ». Ce texte a une ambition particulièrement importante : rétablir la confiance des citoyens français envers l'institution judiciaire qui, à en croire l'exposé des motifs du projet, serait altérée. L'une des mesures phares, qui se veut de nature « pédagogique », consiste à filmer les procès. Mais d'autres modifications sont prévues. C'est ainsi qu'une partie de la loi est consacrée au droit de la peine et au droit pénitentiaire. Certaines dispositions entendent « redonner du sens à la peine d'emprisonnement » et la création d'un Code pénitentiaire est annoncée par la voie d'une ordonnance. Tous les versants de la loi nouvelle mériteraient une journée d'étude dédiée mais la manifestation organisée par l'Equipe méditerranéenne de recherche juridique (UR 7311) de l'Université de Corse se bornera à l'étude du volet répressif, à partir de trois ateliers parallèles ayant pour thèmes : « La place du travail au sein du droit de la peine » (Atelier I), « L'encadrement de la privation de liberté » (Atelier II) et « Le nouveau droit pénitentiaire » (Atelier III). Cette manifestation, qui réunira des universitaires et des praticiens, sera l'occasion de procéder à une analyse approfondie de la réforme afin d'en anticiper l'application.

Lieu du colloque : Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse

Date : 4 mars 2022

Colloque inscrit à l'offre de formation continue des avocats et des magistrats

Programme disponible : <https://eadroit.universita.corsica/>

Inscription obligatoire : <https://iesc.universita.corsica/>

Contact et informations :

- M. Yan Carpentier, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Corse

Mail : carpentier_y@univ-corse.fr

- Mme Jeanne Laleure-Lugrezi, ingénieure de recherche

Mail : laleure-j@univ-corse.fr

Laboratoire : Equipe méditerranéenne de recherche juridique (UR 7311), Université de Corse
Pasquale Paoli

Session Introductive

sous la Présidence de M. le Pr. André Giudicelli, Directeur de l'EMRJ

8h30 – 8h45 : Accueil des participants

8h45 – 9h00 : Intervention de M. le Président de l'Univ. ou de son représentant

9h00 – 9h15 : Intervention de M. le Directeur de l'EMRJ

9h15 – 9h30 : Bref propos introductif, Y. Carpentier, MCF Université de Corse

9h30 – 9h55 : Genèse et présentation générale de la loi pour la Confiance en l'institution judiciaire – Olivier Christen, Directeur des Affaires criminelles et des Grâces (ou son aimable représentant)

9h55 – 10h20 : La confiance en droit privé, S. Ben Hadj Yahia, MCF Université de Corse

Fin de la session générale – pause / Début des ateliers spécialisés à 10h30.

Atelier I « La place du travail au sein du droit de la peine »

sous la présidence de M. Claude Saint-Didier, MCF Université de Corse

10h30 – 10h50 : L'importance du travail en droit de la peine, Y. Carpentier, MCF Université de Corse

10h50 – 12h00 : Regards croisés sur le travail en tant que peine :

- Le point de vue de l'universitaire, J.-B. Thierry, MCF Université de Lorraine
- Le point de vue du magistrat, M. Huber, magistrat honoraire
- Le point de vue de la ATIGIP, S. Ferro, représentant territorial de l'ATIGIP

Pause déjeuner

14h00 – 14h20 : Le travail en milieu carcéral analyse historique, N. Derasse, MCF Université de Lille

14h20 – 15h00: Le travail en milieu carcéral le regard des chercheurs :

- Le point de vue du pénaliste, L. Leturmy, Professeur Université de Poitiers
- Le point de vue du travailliste, Ph. Auvergnon, Directeur de recherche émérite au CNRS – COMPTRASEC Bordeaux

15h : questions de la salle / pause

15h20 reprise des travaux :

15h20 – 16h30 : le travail en milieu carcéral le regard des professionnels de la détention

- Regards croisés de directeurs d'établissements carcéraux, L. Abrani, directrice du. CD de Casabianda, et D. Traversini, directeur adjoint du CP de Borgo
- Le point de vue des services pénitentiaires d'insertion et de probation, P. Mbanzoulou, Directeur de la Recherche et de la Documentation, ENAP.

16h30 : questions de salle / fin de l'atelier

Atelier II « L'encadrement de la détention »

sous la présidence de Mme Marie-Hélène Gozzi, MCF Université de Corse

10h30 – 11h30 : Le recours à la détention provisoire

- Le point de vue de l'universitaire, J.-B. Perrier, Professeur Aix-Marseille Université
- Le point de vue du magistrat, T. Meindl, Magistrat, 1^{er} Vice-Président de l'instruction TJ de Bastia

11h30 – 11h50 : La détention provisoire et la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, P. Le Monnier De Gouville, MCF Paris II Panthéon-Assas.

11h50 – 12h00 : questions de la salle

Pause déjeuner

14h00 – 14h20 : La confiance et la peine privative de liberté, F. Fourment Professeur Université de Tours

14h20 – 14h40 : Les « nouvelles » réductions de peine, M. Giacomelli Professeur Aix-Marseille Université

14h40 – 15h00 : La (nouvelle ?) libération sous contrainte, C. Margain Professeur Université de Poitiers

15h00 : questions de la salle / pause

15h30 : reprise des travaux

15h30 – 16h30 : L'encadrement de la peine de réclusion criminelle ?

15h30 – 15h50 : La prise en charge des condamnés à une longue peine privative de liberté, E. Bonis Professeur Université de Bordeaux et N. Derasse, MCF Université de Lille

15h50 – 16h10 : La prise en charge des condamnés radicalisés, L. Lechon, CPIP, Charente-Maritime, en charge du suivi des condamnés radicalisés

16h10 – 16h30 : Et après la réclusion criminelle ? – M. Brenaut Professeur Université de Bordeaux

16h20 – 16h30 : questions de la salle / fin de l'atelier

Atelier III « Le nouveau droit pénitentiaire »

sous présidence de M. André Giudicelli, Professeur Université de Corse

10h30 – 10h50 : La Codification en droit privé, A Tani, MCF Université de Corse

10h50 – 11h50 : L'opportunité du Code pénitentiaire

- Le point de vue du pénaliste, E. Bonis Professeur Université de Bordeaux
- Le point de vue du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, A. Ferragne, Secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.
- Le point de vue du magistrat, J.-F. Beynel, Inspecteur en chef au service de l'Inspection de la Justice.

11h50 – 12h00 : questions de la salle

Pause déjeuner

14h00 – 14h20 : La vie privée des personnes détenues, J. Falxa, MCF Université de Pau et des Pays de l'Adour

14h20 – 14h40 : La santé des personnes détenues, F. Vialla, Professeur Université de Montpellier

14h40 – 15h00 : Le droit des mineurs et la réforme du Code pénitentiaire, F.-X. Roux-Demare, MCF Université de Bretagne Occidentale - Brest

15h00 : questions de la salle / pause

15h30 : reprise

15h30 – 15h50 : Le droit du renseignement et les personnes détenues, T. Herran, MCF Université de Bordeaux

15h50 – 16h10 : La justice restaurative et le Code pénitentiaire, A. Moncomble, CPIP, Gironde.

16h10 – 16h30 : La pénétration des droits de la défense, D. Boesel avocat Paris et Présidente de l'OIP section Française.

16h30 : questions de la salle / Fin de l'atelier